

## COMMUNIQUÉ

---

### Job-dating métiers de l'animation : la Ville et l'Arpej recrutent

La Ville et l'Arpej-Rezé (association d'activités de loisirs éducatifs) organisent conjointement deux sessions de recrutement **les 29 août et 6 septembre**, en partenariat avec Pôle emploi. L'objectif : présenter les métiers de l'animation et compléter leurs équipes.

Pour postuler, les sessions de recrutement sont organisées aux Champs Saint-Martin (6, rue François-Marchais) :

- mardi 29 août, de 14h à 17h30
- mercredi 6 septembre, de 9h à 12h30

Au programme de chaque session : une réunion d'information collective suivie d'entretiens de recrutement. Les candidats doivent apporter leur CV.

L'inscription pour participer au job-dating est obligatoire et se fait depuis [reze.fr](http://reze.fr).

#### Des postes à pourvoir dans les accueils périscolaires et dans les accueils de loisirs

La Ville de Rezé compte 15 accueils périscolaires et y emploie plus de 200 animatrices et animateurs périscolaires. L'Arpej-Rezé est une association qui propose des activités de loisirs aux enfants et jeunes rezéens âgés de 3 à 17 ans pendant leur temps libre.

Plusieurs types de contrats sont possibles pour la rentrée de septembre :

- Quelques postes à plus de 80 % ou à 60 % sont encore à pourvoir dans les équipes de la Ville.
- D'autres contrats sur le temps du midi et du soir ou sur le temps du midi uniquement sont également proposés, et peuvent être compatibles avec des études ou un autre emploi.
- Des cumuls entre des contrats Ville et des contrats Arpej sont également possibles pour s'approcher de temps de travail à taux plein.

Il n'est pas forcément nécessaire d'avoir une qualification particulière pour certains postes : les candidats non-diplômés peuvent y prétendre, et un parcours d'intégration spécifique leur sera proposé pour être rapidement à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.

Les personnes recrutées devront assurer l'accueil et l'encadrement des enfants, accueillir, échanger et informer les familles, proposer, organiser et mettre en place des temps d'animation en lien avec le projet éducatif de territoire de la Ville et veiller au respect des réglementations et à la sécurité des enfants.